### Commission de l'emploi, de l'insertion et du logement



# 73030 - Rénovation et accroissement du parc privé - ANAH

PDH-Proposition de reconduction de deux projets de conventions de partenariats à conclure respectivement avec la Communauté de communes de Saverne Marmoutier Sommerau et la Communauté de communes de l'Outre-Forêt pour la mise en œuvre du Programme d'intérêt général Rénov'Habitat 67.

### Rapport n° CP/2017/295

#### Service gestionnaire:

L540 - Service Amélioration de l'habitat privé et lutte contre la précarité énergétique

#### Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider de mettre en place un partenariat pour la mise en œuvre du Programme d'Intérêt Général (PIG) Rénov'Habitat 67 sur les territoires de la Communauté de communes de Saverne Marmoutier Sommerau et de la Communauté de communes de l'Outre Forêt. Il est également proposé d'approuver les termes des projets de conventions à conclure pour la période 2017-2020 entre le Département et les Communautés de communes de Saverne Marmoutier Sommerau et de l'Outre-Forêt.

Lors de sa réunion du 14 décembre 2015, le Conseil Départemental a décidé de reconduire le Programme d'intérêt général (PIG) Rénov'Habitat 67 dans le cadre de la délégation de compétence des aides à la pierre. Il a également décidé de renouveler les missions de suivi-animation inscrites dans ce programme qui propose un accompagnement financier et technique aux propriétaires s'engageant dans un projet d'amélioration de l'habitat. La mission de suivi-animation s'appuie notamment sur des permanences territorialisées.

Le 14 décembre 2015, le Département a également décidé d'accentuer les actions du PIG Rénov'Habitat 67 sur les territoires pour lesquels les collectivités locales (Communes ou Intercommunalités) ont conclu une convention de partenariat avec le Département et abondent les aides du Département et/ou complètent son intervention dans le but de créer une dynamique territoriale forte (Délibération : CD/2015/124).

Les aides volontaristes du Département ont ainsi été recentrées depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 vers ces territoires. De même, les permanences des opérateurs se tiennent, depuis le 1er mai 2016, dans les locaux des services du Département, dans les Points Info'Habitat 67 et sur des sites définis avec les partenaires locaux.

### 1- Proposition de reconduction du partenariat avec la Communauté de communes de Saverne Marmoutier Sommerau

La Communauté de communes de Saverne-Marmoutier-Sommerau issue de la fusion de la Communauté de communes de la Région de Saverne et de la Communauté de communes du Pays de Marmoutier-Sommerau a souhaité poursuivre le partenariat pour la mise en œuvre du PIG Rénov'Habitat 67 au titre de sa politique de rénovation globale de l'habitat afin d'apporter des réponses adaptées à la problématique du territoire. Ce partenariat existait antérieurement sur le territoire de la Communauté de Communes de la Région de Saverne.

A ce titre, la convention qu'il est proposé de conclure sur le territoire de la nouvelle Communauté de communes pour la période 2017-2020 permettrait l'attribution d'aides complémentaires de la Communauté de communes de Saverne-Marmoutier-Sommerau, pour les projets de travaux engagés par les propriétaires occupants et les propriétaires

bailleurs au titre du PIG Rénov'Habitat 67. Ces aides viennent en complément des aides de l'ANAH et ont pour effet de déclencher le dispositif Départemental d'aides à l'amélioration de l'habitat privé.

De plus, dans le cadre de son partenariat avec le Département, PROCIVIS Alsace avance les subventions attribuées aux propriétaires occupants par la Communauté de communes de Saverne-Marmoutier-Sommerau, sans intérêts et sans frais.

Par ailleurs, le bureau d'études URBAM Conseil est missionné par le Département pour assurer la mission de suivi-animation du PIG Rénov'Habitat 67 sur le territoire d'action Ouest.

# 2- Proposition de reconduction du partenariat avec la Communauté de communes de l'Outre-Forêt

La Communauté de Communes de l'Outre-Forêt a souhaité poursuivre le partenariat pour la mise en œuvre du PIG Rénov'Habitat 67 au titre de sa politique de rénovation globale de l'habitat afin d'apporter des réponses adaptées à la problématique du territoire. Ce partenariat a pris fin au 31 décembre 2016.

A ce titre, la convention qu'il est proposé de conclure pour la période 2017-2020 permettrait l'attribution d'aides complémentaires de la Communauté de Communes de l'Outre-Forêt pour les projets de travaux engagés par les propriétaires pour la valorisation du patrimoine.

Par ailleurs, la Communauté de Communes de l'Outre-Forêt a également souhaité bénéficier de permanences complémentaires sur son territoire. Celles-ci, à la charge de la Communauté de Communes, seraient déployées mensuellement au siège de la structure intercommunale.

Par ailleurs, le bureau d'études URBAM Conseil est missionné par le Département pour assurer la mission de suivi-animation du PIG Rénov'Habitat 67 sur le territoire d'action Ouest.

A ce titre, il est proposé à la Commission Permanente de décider de la reconduction des deux partenariats et d'approuver les termes des projets de conventions de partenariats, annexés au présent rapport, qui permettraient de mobiliser des aides complémentaires par les Communautés de communes pour les projets de travaux engagés par les propriétaires occupants et les propriétaires bailleurs dans le cadre du PIG Rénov'Habitat 67. Ces aides viendraient en complément des aides de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) et auraient pour effet de déclencher le dispositif d'aides du Département pour l'amélioration de l'habitat privé.

Il est également proposé à la Commission permanente d'autoriser le président du Conseil départemental à signer ces conventions.

Les commissions territoriales du territoire Nord et Ouest réunies le 29 mai 2017 ont émis un avis favorable sur ces propositions.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, par délégation et sur proposition de son président :

- décide de poursuivre le partenariat entre le Département du Bas-Rhin et la Communauté de communes de Saverne Marmoutier Sommerau pour la mise en œuvre du Programme d'Intérêt Général (PIG) Rénov'Habitat 67;

- approuve les termes du projet de convention de partenariat, joint en annexe, et définissant les modalités du partenariat à conclure pour la mise en œuvre du Programme d'Intérêt Général (PIG) Rénov'Habitat 67 sur le territoire de la Communauté de communes de Saverne Marmoutier Sommerau;
- décide de la poursuite du partenariat entre le Département et la Communauté de communes de l'Outre-Forêt pour le mise en œuvre du PIG Rénov'Habitat 67 ;
- approuve les termes du projet de convention de partenariat, joint en annexe, et définissant les modalités du partenariat à conclure avec la Communautés de communes de l'Outre Forêt;
- autorise son président à signer ces conventions, dont les projets sont joints en annexes.

Strasbourg, le 21/06/17

Le Président,

Frédéric BIERRY